

Houda Feraoun s'explique sur les restrictions d'accès

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3904 - Mercredi 22 juin 2016 - Prix : 10 DA

«Metzouedj fi ôtla» de Senouci au TNA

Théâtre, version pur bonheur

Page 24

Dédoublage de la RN 1 entre Chiffa et Berrouaghia

Deux tronçons du projet réceptionnés d'ici la fin de l'année

Page 3

Communication



Hamid Grine
installe
le nouveau
DG de la TDA

Page 2

Mendicité durant le ramadhan

Les Algériens solidaires avec les migrants subsahariens

Ligue
des champions
d'Afrique
**Quel sort
pour l'ESS ?**



Page 23

Finances
**Djamel
Khaznadj,**
nouveau
directeur
général des
Domaines

Page 4



Ph/E. Soraya/J.A.

Ils sont là, on les voit partout, à chaque coin de rue des grandes villes du pays. Les migrants venus d'un peu partout d'Afrique subsaharienne sont des milliers à investir les rues pour mendier en vue d'assouvir leur faim, notamment en ce mois de ramadhan connu pour le regain de solidarité des Algériens. Page 4

Fruits et légumes

Environ 1 600 mandataires approvisionnent les marchés d'Alger

Page 5

Musique andalouse et variété universelle

La fête de la musique s'invite à Dar Mustapha-Pacha

Page 13

Réseaux sociaux

Houda Feraoun s'explique sur les restrictions d'accès

■ Dans un entretien accordé à l'agence officielle, la ministre a confirmé, hier, la restriction de l'accès aux principaux réseaux sociaux imposée à la veille de la session partielle du baccalauréat «pendant des horaires limités liés à ces examens» afin de «protéger nos candidats contre les tentatives de déstabilisation via de faux sujets et des rumeurs malveillantes».

Par Meriem Benchaouia

Trois jours après la restriction d'accès aux réseaux sociaux et les perturbations internet, Imane-Houda Feraoun, ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, explique les raisons de cette décision radicale qui a provoqué une grande polémique à l'échelle nationale et internationale. Dans un entretien accordé à l'agence officielle, la ministre a confirmé, hier, la restriction de l'accès aux principaux réseaux sociaux imposée à la veille de la session partielle du baccalauréat «pendant des horaires limités liés à ces examens» afin de «protéger nos candidats contre les tentatives de déstabilisation via de faux sujets et des rumeurs malveillantes». Selon elle, ces mesures ont permis «l'avortement de tentatives criminelles qui visaient à mettre en péril le devenir des milliers de candidats au baccalauréat». Concernant les désagréments causés par cette mesure aux usagers d'Internet, la



Imane-Houda Feraoun

ministre a souligné que le devenir des candidats au baccalauréat «nous oblige à faire le sacrifice et à céder un peu de notre bien-être personnel pour contribuer au bon devenir de toute la société». Toutefois, la ministre a tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas de «coupure d'Internet, mais simplement d'une réduction de trafic pendant la première moitié du premier examen», afin, a-t-elle expliqué, de «détourner les desseins de certains groupuscules qui activent pour perturber le déroulement des épreuves». Elle a également fait savoir que le blocage pendant la nuit ne concernait que les réseaux sociaux, affirmant que le gouvernement avait «toute latitude» de prendre des «mesures conservatoires pour des situations d'urgence, tant que l'intérêt public l'exige». En réponse à ceux qui disent que l'Algérie a marqué «une première du genre» en bloquant les réseaux sociaux, la ministre a

indiqué que l'Algérie «ne fait pas exception, car il y a eu des restrictions de certains réseaux sociaux dans d'autres pays pour diverses raisons, y compris celles liées au baccalauréat». «Il faut ajouter que les réseaux sociaux ne sont qu'une partie de ce qu'on appelle les applications OTT (Over The Top) qui utilisent les réseaux déployés par les opérateurs de télécommunications à des fins commerciales et sans contrepartie pour ceux-là, aboutissant à la saturation de la bande passante en plus de la concurrence sur le segment de la voie pour les propriétaires mêmes des réseaux», a-t-elle précisé. «La problématique de leur existence fut l'objet de batailles entre opérateurs de télécommunications, sociétés civiles et opérateurs OTT dans la quasi-totalité des pays européens, américains et certains pays asiatiques», a-t-elle relevé, ajoutant qu'il s'agit, en l'occurrence, de la remise en

question du principe de la neutralité du net. La ministre a affirmé que divers pays «ont autorisé leurs opérateurs de télécommunications à bloquer temporairement ou définitivement les OTT, voire même à négocier avec ceux-là les conditions tarifaires du maintien de service». Répondant à des experts qui prétendent que le blocage des réseaux sociaux lors de l'examen du baccalauréat n'était pas efficace, du moment que les internautes accèdent via les VPN (virtuel private network), la ministre a fait savoir que le blocage des VPN «nuirait sérieusement aux échanges Internet non incriminés, notamment les courriers électroniques». «Le blocage des VPN, qui sont des réseaux virtuels privés, donc cryptés, se fait moyennant le filtrage de tout le trafic crypté, et nuit donc sérieusement aux échanges Internet non incriminés, notamment les courriers électro-

niques», a expliqué M^{me} Feraoun. «Nous avons donc préféré surseoir à ce mode de blocage», a-t-elle affirmé. Toutefois, M^{me} Feraoun a reconnu que cette «machination» qui vise à généraliser l'usage du VPN parmi les jeunes, «dépassé de loin le stade de simples fraudeurs ordinaires». Dans ce contexte, la ministre a assuré que «des mesures sévères seront prises à l'encontre des fraudeurs utilisant ces techniques ainsi que les artisans de cette machination». Elle a «regretté», en outre, le fait de voir des médias inciter les jeunes à en faire usage, précisant que l'usage de proxy (composant logiciel informatique jouant le rôle d'intermédiaire entre deux hôtes pour faciliter ou surveiller leurs échanges - NDLR) pour contourner le blocage est «hautement préjudiciable» à l'intégrité des données personnelles stockées sur leurs ordinateurs ou smartphones. **M. B.**

Béchar/Gisement de manganèse de Guettara Partenariat algéro-chinois pour l'exploitation

LE MINISTRE de l'Industrie et des Mines, Abdeslem Bouchouareb, a présidé, hier à Béchar, la cérémonie de signature d'une convention de partenariat algéro-chinois pour l'exploitation d'un gisement de manganèse de Guettara (Béchar). L'accord est signé entre un groupement d'entreprises industrielles publiques, à savoir les entreprises industrielles publiques de forage, de travaux aux puits et de services aux puits (ENAFOR, ENTP, ENSP), et une compagnie chinoise pour l'exploitation, dès 2017, du gisement de manganèse de la région de Guettara (250 km au sud de Béchar). Ce gisement, dont la réserve est estimée à plus de deux millions de tonnes, va permettre dans sa phase d'exploitation une production de 80 000 tonnes de minerais tout-venant et de 20 000 tonnes de métal. Cette dernière production sera destinée à une future usine de métallurgie prévue également à Béchar, avec à la clé la création de 405 nouveaux emplois dans ce segment industriel, ont indiqué des cadres des entreprises industrielles publiques signataires.

H. T.

Communication

Hamid Grine installe le nouveau DG de la TDA

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a procédé, hier à Alger, à l'installation du nouveau directeur général de l'Etablissement public de la télédiffusion d'Algérie (TDA), Chawki Sahnin, en remplacement de Abdelmalek Houyou. La cérémonie d'installation s'est déroulée au siège de la TDA à Bouzaréah, sur les auteurs d'Alger, en présence des cadres du secteur de la communication et de la TDA. Abdelmalek Houyou a été nommé membre de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav), installée lundi par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. M. Grine a indiqué, à cette occasion, que les objectifs tracés depuis 2014

avaient été réalisés, même si beaucoup de chemin restait à parcourir, louant à cette occasion le travail accompli par M. Houyou à la tête de la TDA.

La couverture numérique audiovisuelle à 100% d'ici à 2018

La généralisation de la couverture numérique dans le secteur audiovisuel atteindra les 100% d'ici à 2018, alors qu'elle varie entre 80% à 85% actuellement, a indiqué, hier à Alger, le ministre de la Communication, Hamid Grine. «L'objectif assigné à la TDA est de généraliser la couverture numérique. Nous

avons une couverture numérique de 80% à 85% pour l'ensemble des télévisions et radios, et il faudrait que d'ici deux ans nous atteignons les 100%», a déclaré M. Grine dans une allocution prononcée lors de la cérémonie d'installation du nouveau directeur général de Télédiffusion algérienne (TDA). Il a mis l'accent sur la nécessité de généraliser le système RDS (Radio data système ou système radiocommunication de données) pour assurer une couverture intégrale sur toute l'Algérie, notamment pour les radios qui ne sont pas captées dans certaines régions du pays. Pour M. Grine, il faut que la TDA accompagne le développement et anticipe sur

les besoins pour s'inscrire résolument dans la modernité et la modernisation, ajoutant, dans ce cadre, que la formation est plus que nécessaire dans ce domaine de pointe, sans limite d'âge. Interrogé sur la collaboration et les services qu'aura à assurer la TDA aux chaînes privées qui seront agréées par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, M. Grine a soutenu qu'elles (ces chaînes) seront contractuelles avec une entreprise algérienne performante (TDA), par là, elles rentrent dans la norme, en relevant qu'elles n'auront plus à avoir des contrats avec des satellites étrangers pour la diffusion de leurs programmes.

K. L./APS

Dédoublage de la RN 1 entre Chiffa et Berrouaghia

Deux tronçons du projet réceptionnés d'ici la fin de l'année

■ Le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaa Talai, a mis l'accent, hier, sur l'importance du projet de dédoublement de la RN 1 dans son tronçon reliant Chiffa à Berrouaghia, compte tenu de son importance économique, à la faveur de sa jonction future avec le port de Cherchell de portée africaine. Deux tronçons de ce projet seront réceptionnés d'ici la fin de l'année.

Par Louiza Ait Ramdane

Pour le ministre des Travaux publics et des Transports, ce projet dépasse en matière d'impact économique celle du projet de l'autoroute Est-Ouest. «Ce projet qui reliera le nord avec le sud du pays, et partant avec des pays africains, est doté d'une importance économique extrême, particulièrement après son raccordement, à l'avenir, avec le port Centre de Cherchell», a estimé Talai, en marge d'une visite d'inspection du chantier de dédoublement de la route nationale chiffa-Berrouaghia. Ce dédoublement de route, ayant généré près de 7 000 emplois, constituera un «véritable portail pour le continent africain».

Le ministre a, à cette occasion, insisté auprès de la société chinoise chargée de la réalisation de ce tronçon de 59 km et qui s'inscrit dans le cadre du projet reliant le nord au sud du pays (puis vers les pays africains), sur l'impératif de le livrer par étapes afin qu'il soit opérationnel, comme convenu, notamment après la levée de certaines entraves et l'achèvement d'une grande partie des études se rap-



portant au projet. Boudjemaa Talai a par ailleurs annoncé la réception, d'ici la fin de l'année, de deux tronçons de ce projet. La réception du tronçon situé à Haouch Bayazid, périphérie nord du pôle urbain de Médéa, ainsi que la portion d'autoroute qui traverse l'ouest de la ville de Berrouaghia, interviendra au plus tard à la fin de l'année en cours, a indiqué le ministre. Le

rythme actuel des travaux de réalisation de l'ensemble des tronçons de l'axe Chiffa-Berrouaghia, d'un linéaire de 53 km, qui enregistrent un taux d'avancement global de 56%, devrait permettre la réception de la totalité de ce projet structurant dans les délais impartis, a estimé le ministre. Outre la liaison qu'il permet entre le nord et le sud du pays, ce projet, mené dans un

relief difficile caractérisé par la présence de montagnes et de tunnels, constitue une porte vers le continent africain, a estimé encore le ministre. Le ministre des Transports, Boudjemaa Talai, qui a hérité du ministère des Travaux publics suite au dernier remaniement ministériel, n'a pas cessé de rappeler l'importance de raccorder les ports aux infrastructures autoroutières

pour une meilleure optimisation. Surtout que le rôle des ports dans l'export en ces temps de crise est des plus importants. Talai a insisté particulièrement sur l'importance de raccorder, par exemple, le nouveau port de Cherchell, le plus grand port de la Méditerranée, aux réseaux routiers et ferroviaires. Le ministre des Travaux publics et des Transports a inspecté le chantier de réalisation des deux plus longs tunnels du pays, inscrits au titre de ce même projet de dédoublement. D'une longueur de 2,4 km chacun, ces tunnels sont prévus à la réception au premier semestre 2017, selon les assurances des chargés du projet. A noter que le secteur a enregistré, en avril dernier, l'ouverture d'un tronçon du projet de transformation de la RN1 en autoroute dans son axe reliant Sidi El Madani à Chiffa, sur 2,4 km.

Interrogé, par ailleurs, sur le maintien ou le gel du projet de tramway, proposé pour inscription en 2014, le ministre a affirmé que le projet en question a été annulé, expliquant qu'il y a un ordre de priorité à respecter en matière de choix du projet et de son impact sur le citoyen et la région. **L. A. R.**

Dans une plénière désertée par les députés, la ministre Edalia défend «Pas de relation de l'obligation de réserve des militaires retraités avec les prochaines élections»

Dans une plénière désertée par les députés, la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia, a défendu hier deux projets de loi portant statuts des officiers de réserve et statuts généraux des fonctionnaires militaires en présence d'un colonel représentant le ministère de la Défense nationale, Ourfi Youcef, directeur des études au sein de ce département ministériel. M^{me} Edalia a soutenu que l'obligation de réserve n'a rien à voir avec les prochaines échéances électorales, en réponse aux soupçons de l'opposition pour le temps choisi pour la validation de ces lois.

Ces deux textes ne semblent pas susciter l'intérêt d'une grande partie des députés puisqu'au programme 53 députés seulement étaient inscrits au débat, une trentaine d'intervenants et plusieurs absents. A signaler aussi 10 interventions écrites. Sur les 460 députés, seule une cinquantaine étaient présents hier à la plénière de la chambre basse du Parlement.

L'opposition a été représentée par une quinzaine de députés. D'ailleurs, par exemple, le groupe

parlementaire du Front des forces socialistes était absent à cette séance et représenté uniquement par son chef, Chafaa Bouiche qui a affirmé que le FFS est contre ce texte. Selon ce député, le devoir de réserve doit se limiter aux secrets de l'institution militaire, soulignant l'absence de précision concernant l'identification des institutions concernées, sachant que dans le texte on parle d'institutions publiques, ce qui laisse croire que le droit de réserve ne touche pas uniquement l'institution militaire. Du côté des islamistes, à savoir les députés de l'Alliance verte, les deux textes en question constituent une atteinte aux libertés individuelles et la liberté d'expression, deux principes consacrés par la Constitution. Dans ce cadre, Naamane Laouar, estimant que du fait que les libertés sont consacrées dans la dernière révision constitutionnelle du 6 février dernier, défend que le militaire est avant tout «un citoyen», une qualité qu'il reprend après la retraite. Il affirme soutenir le droit de réserve pour le militaire durant la période d'exercice. Le député a affiché des craintes par rapport

à l'atteinte à la liberté individuelle. Il a relevé ce qu'il a qualifié de cafouillage par rapport à l'article 24 qui évoque des institutions de l'Etat, ce qui ouvre la voie, selon lui, à une mauvaise interprétation et son usage. Le député a demandé la précision des «dépassements», s'interrogeant comment bénéficier des expériences des militaires une fois en retraite. Il faut aussi, selon lui, identifier les grades concernés par le devoir de réserve. Pour le Parti des travailleurs, à travers les deux projets de loi les militaires après la retraite ne peuvent exercer leurs droits politiques et participer à la vie politique, soulignant qu'il y a des militaires en retraite qui activent au sein des partis. Selon Rachid Khan de la même formation politique, «il est inconcevable de priver des officiers après la retraite de bénéficier de leurs expériences», ajoutant qu'il est «inconcevable de prolonger le devoir de réserve après la retraite et pour toute la vie». Ce discours de l'opposition n'a pas été apprécié par les députés du Front de libération nationale et ceux du Rassemblement national démocratique. Pour eux, il n'y a

aucune atteinte aux libertés individuelles ni à la liberté d'expression. Dans ce cadre, un député du RND a soutenu que les militaires ne doivent pas s'immiscer dans des questions politiques «non nobles», accusant ceux qui sont contre les deux textes d'«anarchistes». Pour Lahbib Snouchi, député du FLN, il n'y a aucun obstacle à consacrer le devoir de réserve, critiquant ceux qui qualifient les nouvelles dispositions d'atteinte aux libertés individuelles et à la liberté d'expression. Pour Noureddine Esed du même parti, les droits de l'homme sont préservés dans les deux textes et la Constitution, ajoutant qu'il «ne croit pas qu'un élément propre pourrait remettre en cause une institution à laquelle il appartenait». Selon lui, la question des droits de l'homme est préservée s'il ne verse pas dans l'atteinte à l'institution. Dans sa réponse, la ministre a défendu que la liberté d'expression est consacrée par la Constitution dans son article 48, précisant que, d'autre part, dans l'article 75 de la loi fondamentale de la République «tout citoyen est tenu de préserver l'indépendance du pays, sa sécurité et son

unité (...).», ajoutant que vu la sensibilité du travail de militaire «il est tenu de s'interdire toutes actions ou déclarations qui peuvent porter atteinte à l'honneur de sa qualité ou à l'autorité de l'institution militaire et sa réputation exceptionnelle, ainsi que les institutions de l'Etat». Pour ce qui est des déclarations de militaires qui peuvent engendrer plusieurs interprétations, il s'agit, selon elle, de celles relatives aux secrets de l'institution. Selon la ministre, cette révision n'a rien à voir avec l'agenda politique, donc les échéances électorales. «On voit des militaires en retraite, dont des chefs de parti, des présidents d'associations et celle des anciens militaires», a-t-elle ajouté. Pour les parlementaires ayant la qualité de retraité militaire, elle a affirmé que le droit de liberté d'expression est garanti mais il ne peut dévoiler des secrets durant son exercice. Les militaires en retraite peuvent aussi, selon elle, exercer des fonctions dans l'enseignement et la formation à condition de ne pas dévoiler les secrets de l'institution militaire.

Nacera Chennafi

Mendicité durant le ramadhan

Les Algériens solidaires avec les migrants subsahariens

■ Ils sont là, on les voit partout, à chaque coin de rue des grandes villes du pays. Les migrants venus d'un peu partout d'Afrique sont des milliers à investir les rues pour mendier en vue d'assouvir leur faim, notamment en ce mois de ramadhan connu pour le regain de solidarité des Algériens.

Par Yacine Djadel

Alger, par exemple, on ne peut traverser un quartier sans rencontrer quelques-uns. On les voit presque partout. Ces migrants subsahariens font de plus en plus la manche dans nos ruelles. Aux mendiants algériens s'ajoutent donc ceux des migrants subsahariens. Bien que le phénomène existe déjà dans la société, on constate que le nombre de ces derniers a relativement augmenté au cours de ce

Contrôle qualité et pratiques commerciales à Béjaïa 133 infractions relevées les dix premiers jours du ramadhan

LA DIRECTION du commerce et du contrôle de prix (DCP) a relevé 133 infractions liées aux pratiques commerciales illégales et aux règles de qualité au cours de 980 interventions effectuées durant les dix premiers jours du mois de ramadhan, par les nombreuses brigades déployées sur le terrain à travers les quatre coins de la wilaya, a-t-on appris. Ces infractions ont été sanctionnées par 124 procès-verbaux de poursuites judiciaires. Il ressort du bilan communiqué par une responsable à la DCP que des quantités de produits alimentaires impropres à la consommation ont été saisies lors d'opérations de contrôle menées durant cette période, dont 160 litres de lait, 130 kg de viandes rouges, 101 litres d'eau minérale, 172 litres de boissons gazeuses et jus, etc. Pour rappel, la DCP a enregistré 155 infractions liées aux pratiques commerciales et 136 à la qualité, au cours des 524 interventions effectuées durant les cinq premiers mois dans la wilaya de Béjaïa et visant à lutter contre les pratiques commerciales illégales. Elle a procédé à 15 fermetures administratives pour défaut de registre du commerce et introduit 143 dossiers en justice. Pas moins de 340 tonnes de marchandises ont été saisies. S'agissant des infractions liées à la qualité, les services de la DCP ont effectué 558 interventions et ont relevé 136 infractions et dressé 129 contraventions. Huit cession d'activité, dont une 1 boulangerie, ont été prononcées. A noter que la DCP a mobilisé 29 brigades pour lutter contre les pratiques commerciales contraires à la réglementation en vigueur et 26 autres pour la répression des fraudes et le défaut de qualité.

H. C.

mois de carême. Car en ce mois sacré du ramadhan, compte tenu de l'élan de générosité et de partage prolifique chez les gens plus que d'habitude, ces migrants, provenant pour la plupart d'Afrique subsaharienne, trouvent ainsi leur compte à mieux susciter l'aumône auprès de milliers de citoyens. Ces derniers, d'ailleurs, sont prêts à leur tendre la main surtout en ce mois de solidarité. Outre la clémence du ramadhan, d'autres raisons poussent ces nombreux Africains à investir les rues pour faire l'aumône plus que d'habitude. Parmi ces raisons, c'est que d'ordinaire beaucoup d'hommes parmi eux travaillent dans des chantiers pour manger à leur faim. Fortes chaleurs et ramadhan obligent, ils se retrouvent donc sans boulot, du coup mendier est leur seule alternative pour survivre. Des vêtements, de l'argent ainsi que des couffins de nourriture pour le f'tour, les Algériens ne tarissent pas en générosité et tous les moyens sont bons pour aider ces personnes en détresse. Ces familles, fuyant leurs pays en



PH/E. Soraya/J.A.

guerre ou en conflit pour la majorité à cause de la misère qui en découle, bien qu'elles soient de confession musulmane pour bon nombre d'entre elles, semblent trouver des astuces ingénieuses afin de mieux attirer les passants. Ainsi, hommes, femmes avec enfants en bas âge, tous le Coran à la main, mendient même

en récitant des versets du livre sacré tout en sachant qu'ils sont dans une société musulmane. Un signe qui fait que se vêtir d'un certain statut de religieux peut mieux passer aux yeux des gens et toucher plus de cœurs. Pour ce qui est des endroits de prédilection des mendiants subsahariens, on les trouve souvent dans des

places publiques à forte affluence, à l'image de la Grande Poste à Alger et la rue Khemisti à Oran. Des points stratégiques comme les devantures des mosquées ou devant les bouches de métro sont également investis par ces étrangers démunis. Afin de remédier à ce phénomène, à la fois social et humanitaire, outre la générosité des citoyens, les autorités ont même ouvert quelques centres d'accueil, à l'instar de celui de Sidi Fredj. Ce type de centre, à l'origine fait pour l'accueil de réfugiés syriens, leur est également accessible, toutefois la grande majorité des migrants subsahariens refusent d'y aller. Ils préfèrent rester dehors à arpenter les rues, puisque c'est amplement bénéfique. Grâce au remarquable élan de solidarité des Algériens, ces mendiants mangent bien, boivent et reçoivent de l'argent, par conséquent, ils ne trouvent aucun avantage à rester dans des structures d'accueil. Cela s'ajoute, il ne faut pas l'oublier, à leur mode de vie de nomades qui ne peuvent être sédentarisés.

Y. D.

Abdelouahab Nouri :

Faire de l'artisanat un moteur de développement

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelouahab Nouri, a affirmé, lundi soir à Alger, l'importance d'*«accorder un intérêt particulier à l'artisanat pour qu'il puisse contribuer au développement économique du pays»*. A l'issue de la signature d'un accord entre l'Agence nationale de l'artisanat et des métiers et l'hôtel «Sofitel» sur la commercialisation des produits artisanaux, M. Nouri a mis l'accent sur l'*«importance d'exploiter les différents espaces touristiques et de loisirs pour promouvoir le riche patrimoine artisanal de l'Algérie»*. En vertu de cet accord, un espace *«sera réservé à l'hôtel Sofitel pour exposer et commercialiser différents produits artisanaux»*, a indiqué le ministre. Lors de sa

visite à la «Promenade des Sablettes» où il a inauguré un salon de l'artisanat, M. Nouri a estimé nécessaire l'exploitation de tels espaces pour offrir aux artisans une opportunité de vendre leurs produits tout au long de l'année.

Par ailleurs, le ministre a exprimé le souhait de voir la capitale reprendre la place qui est la sienne parmi les grandes villes méditerranéennes, à travers la création d'espaces de détente et de loisirs et la consécration de la culture des sorties nocturnes, outre l'élaboration de programmes artistiques toute l'année. S'agissant du produit national, M. Nouri a estimé que le produit national *«se distingue par sa bonne qualité et est très demandé à l'étranger»*, appelant à déployer

davantage d'efforts pour améliorer la qualité dans tous les domaines.

Pour sa part, la ministre déléguée chargée de l'Artisanat, Aicha Tagabou, a souligné *«l'importance d'accorder un grand intérêt à l'artisanat à travers la prise en charge des préoccupations des artisans des différentes régions du pays»*.

La ministre a estimé nécessaire de consacrer des espaces aux artisans pour leur permettre de commercialiser leurs produits à l'instar de la Promenade des Sablettes qui constitue une opportunité pour promouvoir et commercialiser les produits artisanaux, notamment ceux provenant des régions du Sud.

Safy T.

Finances

Djamel Khaznadji, nouveau directeur général des Domaines

M. Djamel Khaznadji a été installé hier à la tête de la direction générale du Domaine national (Dgdn) en remplacement de Mohamed Himour qui occupait ce poste depuis six ans. La cérémonie de passation des pouvoirs s'est déroulée en présence du ministre des Finances, Hadji Babaammi, et du ministre délégué auprès du ministère des Finances, chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Moutassem Boudiaf, ainsi que des cadres du secteur. Né en 1959 à Alger et titulaire d'une licence en droit (promotion 1980) de l'Université d'Alger, M. Khaznadji avait exercé de 1983 à

2011 dans plusieurs services du ministère des Finances, dont 22 ans passés à la Ddgn.

Par la suite, il a occupé le poste de chef de cabinet des ministères, respectivement, de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (2011-2012), du Tourisme et de l'Artisanat (2012-2013) et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (2013-2015).

Dans une brève allocution prononcée lors de cette cérémonie, M. Babaammi a fait part de la nécessité de parachever la modernisation de l'administration des Domaines dans le but de centraliser l'information et de faciliter ainsi sa gestion. Il a indi-

qué, dans ce sens, que la Dgdn veillait à l'amélioration du service public en réduisant notamment le délai de délivrance des documents.

Pour rappel, la Dgdn a pour missions principales de valoriser et de sauvegarder les biens de l'Etat et de contrôler les conditions de leur utilisation, de gérer les biens relevant du domaine privé de l'Etat et de rédiger et de conserver les actes d'acquisition, de vente, de concession ou de location portant sur les biens appartenant à l'Etat.

Cette structure est également chargée du recouvrement des produits domaniaux et de la réalisation d'opérations immobili-

lières (cession des biens de l'Etat, liquidation des entreprises publiques dissoutes, assainissement du patrimoine des EPE et EPIC, ...). La Dgdn joue aussi le rôle d'expert immobilier public du fait qu'elle donne son avis sur le prix en matière d'acquisition, de cession, de location et d'expropriation poursuivies par les services et organismes publics.

En matière de conservation foncière, la Dgdn procède notamment à l'achèvement des opérations cadastrales dans une commune, à l'institution du livre foncier et à l'immatriculation foncière des immeubles cadastrés.

Hacène G.

Accord d'association Algérie-UE

Infime hausse des exportations hors hydrocarbures sur dix ans

■ Une évaluation de l'impact de l'Accord d'association Algérie-UE sur le commerce extérieur, depuis sa signature en 2005 jusqu'à 2015, montre une maigre amélioration des exportations hors hydrocarbures du pays, contrairement à ses importations auprès de cette zone.

Par Samy.O

Sur dix années, le cumul des exportations algériennes hors hydrocarbures (HH) vers l'UE n'a même pas atteint les 14 milliards de dollars alors que le cumul des importations se sont chiffrées à 220 milliards de dollars avec une moyenne annuelle de 22 milliards de dollars, selon l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex). Les exportations algériennes HH vers les pays de l'UE sont passées de 597 millions de dollars en 2005 à 2,3 milliards de dollars en 2014 avant de baisser à 1,6 milliard de dollars en 2015. Par secteur, les produits industriels (exportés en exonération totale vers l'UE) ont représenté 90% des exportations hors hydrocarbures mais dont plus de 75% sont des dérivés d'hydrocarbures. Les exportations de ces dérivés, constitués essentiellement du solvant-naphta, de l'ammoniac, des engrais, du méthanol et de l'hélium, sont passées de 551,2 millions de dollars en 2005 à 1,5 milliard de dollars en 2015.

Faible consommation des contingents agricoles

S'agissant des exportations algériennes des produits admis sous contingent (0% de droits de douane) qui concernent les produits agricoles et agroalimentaires, il est observé une consommation quasi nulle. A titre d'exemple, en 2015, l'exportation de la pomme de terre s'est établie à 24 tonnes pour un montant de 11 500 dollars alors que le contingent accordé au pays par l'UE est de 5 000 tonnes, soit une consommation de 0,5% du contingent. Quant à l'huile d'olive, dont la valeur a enregistré en 2015 une hausse à 134 000 dollars contre 50 000 dollars en 2014, les exportations ont été de 35 tonnes sur un contingent de



PH: D. R.

1 000 tonnes, soit une consommation de seulement 3,5%. La consommation du contingent des pâtes alimentaires et de couscous, fixé à 2 000 tonnes, n'a été que de 0,44% et de 12,5%, respectivement, pour une valeur de 9 000 dollars et de 210 000 dollars. Hors contingent, l'Algérie exporte vers les pays de l'UE du sucre, des dattes, des boissons gazeuses, des graines de caroube et du beurre de cacao.

Plus de 50% des importations algériennes réalisées avec l'UE

Entre 2005 et 2015, les importations de l'Algérie auprès de l'UE ont représenté une moyenne de 52% des importations globales du pays. Elles sont passées de 10,7 milliards de dollars en 2005 à 29,7 milliards de dollars en 2014 puis à 25,3 milliards de dollars en 2015. «Avant la signature de l'Accord d'association, l'UE était déjà un partenaire important de l'Algérie (plus de 50% du marché). Après l'entrée en vigueur de l'Accord, la part de l'Algérie dans les exportations de chacun des pays membres de l'UE a relativement augmenté notamment pour l'Espagne, l'Italie et la France», constatent

les auteurs de l'étude d'Algex. Pour ces trois pays européens, poursuivent-ils, «la hausse n'est donc pas uniquement en termes de parts mais aussi et surtout en valeur puisqu'ils ressortent parmi les principaux fournisseurs de l'Algérie». La valeur des importations des produits industriels en provenance de l'UE a sensiblement augmenté durant cette période notamment pour les véhicules, les médicaments et les matériaux de construction. S'agissant de la consommation des contingents à l'importation par l'Algérie pour les produits agricoles et agroalimentaires européens, il est relevé que ces contingents sont pratiquement épuisés et dépassent, parfois, largement les quantités fixées, notamment en ce qui concerne le blé dur, les semences de la pomme de terre, l'orge et d'autres produits. Entré en vigueur en 2005, l'Accord d'association a, pourtant, comme principal objectif de promouvoir les exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'Europe et de développer les investissements européens en Algérie. Un Conseil des ministres, tenu en octobre 2015, avait entendu et débattu une communication sur le partenariat entre l'Algérie et l'UE, présentée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires

étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. Le Conseil des ministres avait, alors, considéré nécessaire de réévaluer les volets économique et commercial de l'accord d'association avec l'UE qui n'a pas réalisé les objectifs attendus. D'autant plus que la chute de près de la moitié des revenus extérieurs du pays, du fait de la crise du marché pétrolier, a rendu davantage nécessaire cette évaluation. Lors du premier round formel de réévaluation tenu en mars dernier à Bruxelles, plusieurs motifs appuyant la décision algérienne de révision de l'Accord ont été présentés à la partie européenne. Le constat présenté par l'Algérie a été partagé par la partie européenne qui a affirmé sa disposition à apporter les correctifs à cet accord. Pour rappel, les deux parties se sont entendues à travailler ensemble, à faire une évaluation en commun et à voir tous les correctifs à apporter à l'accord lequel doit répondre aux objectifs d'augmenter les investissements directs européens en Algérie et de promouvoir les exportations algériennes vers le marché européen afin d'atténuer le déséquilibre structurel des échanges. S.O./APS

Pétrole

Le Brent à plus de 50 dollars à Londres

LES PRIX du pétrole perdaient du terrain hier en cours d'échanges européens, reprenant leur souffle après deux jours de forte hausse, sur fond d'incertitudes ravivées à l'approche du référendum de jeudi au Royaume-Uni et avant la publication aujourd'hui des stocks américains de brut. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait ce matin 50,21 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en repli de 44 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en juillet, dont c'est le dernier jour de cotation, lâchait 41 cents à 48,96 dollars. Selon les analystes, le destin des cours pétroliers semble davantage lié depuis une semaine aux évolutions des autres marchés mondiaux, ballottés au gré des sondages donnant le camp du maintien ou de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) gagnant lors du référendum de ce jeudi. Ainsi, la faiblesse du dollar, dont les prix du brut profitaient depuis vendredi – puisqu'ils sont libellés en billets verts –, était elle-même largement une conséquence d'un regain d'appétit pour le risque sur les marchés, alors que le spectre d'un Brexit semblait s'estomper depuis la fin de la semaine dernière. Plusieurs sondages sont en effet allés dans ce sens au cours du week-end, au moment où reprenait la campagne électorale sur le sujet après quelques jours d'interruption en raison du meurtre d'une députée anti-Brexit. Cet optimisme croissant concernant un maintien du Royaume-Uni dans l'UE a entraîné les prix du pétrole significativement en hausse ces derniers jours, soulignaient les analystes.

R. E.

Fruits et légumes

Environ 1 600 mandataires approvisionnent les marchés d'Alger

L'ensemble des marchés de fruits et légumes situés à Alger, qu'ils soient officiels ou informels, sont approvisionnés par environ 1 600 mandataires répartis à travers cinq marchés de gros, a indiqué Achour Mustapha, président de la Fédération nationale des marchés de gros en fruits et légumes auprès de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa). Les données dont dispose de l'Ugcaa font état de seulement 83 mandataires aux Eucalyptus dans la wilaya d'Alger alors que 400 grossistes sont établis à Bougara et 370 autres à Boufarik dans la wilaya de Blida auxquels s'ajoutent 350 à Khemis Khachna (wilaya de Boumerdès)

et 350 à Hetatba (wilaya de Tipasa), soit environ 1 600 mandataires. Selon M. Achour, «les marchés de gros entourant Alger sont suffisants pour approvisionner les détaillants et répondre à la demande des consommateurs mais cela ne signifie pas nécessairement que les prix seront bas car il faut attendre la fin du ramadhan pour qu'ils puissent atteindre des proportions raisonnables». A propos de la hausse des prix des fruits et légumes après le 15^e jour du ramadhan, le président de la fédération a imputé ce phénomène aux «habitudes de consommation des citoyens algériens. De ce fait l'augmentation de la consommation crée une tension sur le marché ce qui tire les prix

vers le haut». Le même responsable a ajouté qu'«il y a de nombreux intermédiaires qui profitent de la hausse de la demande alors que l'offre ne suit pas toujours pour l'ensemble des produits demandés ce qui concourt à l'augmentation des prix». Il donne l'exemple des fruits dont l'offre est qualifiée de «rare» à cause de nombreux problèmes dans le domaine agricole du fait que «la floraison des arbres fruitiers ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions en raison des perturbations climatiques ce qui a conduit à une récolte faible». «D'ailleurs, même s'il y a une production abondante, les prix sont négociables et il n'y a pas automatiquement une tendance à la

baisse», a-t-il ajouté. «En cette période où le ramadhan est à mi-terme, la pêche est cédée au marché de gros des Eucalyptus entre 150 et 250 DA et l'abricot entre 50 DA et 90 DA alors que la pastèque est cédée entre 40 et 50 DA contrairement aux premiers jours du ramadhan lorsqu'elle était à 150 DA», a-t-il précisé. Pour ce fruit, les prix vont encore baisser «car il y a la production de l'ouest algérien, comme Tlemcen et Saïda ou encore Aïn Temouchent, qui va entrer sur le marché, ce qui est aussi le cas pour le melon qui à 65 dinars en moyenne», a-t-il souligné. Quant aux pommes et aux poires, les quantités disponibles sont importées car la production

nationale n'est pas encore sur le marché, selon son témoignage. En ce qui concerne les légumes, c'est l'oignon et la pomme de terre qui ont battu des records à la baisse avec moins de 20 dinars/kg. Quant à la tomate et au concombre, il n'y a que la production des serres et «il faut attendre la production saisonnière après le ramadhan pour voir leurs prix tendre vers la baisse». Pour les autres légumes, la courgette est cédée aux environs de 50 dinars alors que les haricots verts sont à 70 dinars et la laitue entre 25 et 40 DA «même si son prix atteint 100 dinars chez le détaillant», regrette-t-il.

Amel B.

Oran

Remise de 60 actes de concession à des investisseurs privés

■ Une soixantaine d'actes de concession a été remise à des investisseurs privés à Oran pour relancer l'investissement dans la wilaya.

Par Ilham N.

En marge de la cérémonie de remise, organisée au siège de la wilaya en présence des investisseurs privés et instances concernées, le wali a souligné que ces actes s'ajoutent à 600 autres octroyés dans le cadre des nouvelles mesures d'octroi du foncier industriel contenues dans la loi de finances complémentaire 2015. Ces projets d'investissement dans les domaines de la production d'acier, de matériaux de construction, de produits pharmaceutiques et alimentaires, de médecine et de formation, sont implantés dans les zones d'activités de Tafraoui, Hassi Mefsoukh et Sidi Ali Benyebka et dans des zones urbaines, a indiqué

Abdelghani Zaalane. Dans le domaine de la récupération du foncier industriel, le wali a annoncé l'annulation de 36 décisions de non concrétisation de projets d'investissement. Dix investisseurs détenant un acte publié et enregistré sont poursuivis en justice, a-t-il ajouté à ce propos. Par ailleurs, la situation de sept zones d'activités a été régularisée et l'opération se poursuit pour toucher 17 communes en application des décisions du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales portant création, dans chaque commune, d'une zone d'activités pour créer la richesse et permettre aux collectivités locales d'avoir d'autres recettes. Dans ce cadre, des lotissements dans des zones d'activités dont les superficies



varient entre 50 et 60 hectares seront destinés à de jeunes porteurs de projets et gérants de petites et moyennes entreprises pour que l'investissement ne soit pas monopolisé par de grands

projets. Le directeur de l'industrie et des mines d'Oran, Salaheddine Benyagoub, a appelé les porteurs de projets ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre des dispositifs

d'emploi (Ansej, Angem) de se rapprocher de la direction pour pouvoir accéder au foncier industriel en zones d'activités et urbaines.

I. N./APS

Souk Ahras

Plus de 3 000 quintaux de lentilles attendus

Une production prévisionnelle de 3 250 quintaux de lentilles est attendue dans la wilaya de Souk Ahras au terme de la campagne de récolte en cours, a indiqué le directeur des services agricoles, Abderahmane Mansouri. Cette récolte sera obtenue sur une superficie de 250 hectares réservée à la culture de ce légume sec dans les communes de Taoura, Tifech, Merahna, Lekhdhara et Bir Bouhouch, a indiqué ce responsable qui a affirmé que la surface consacrée aux lentilles sera quadruplée pour atteindre 1 000 hectares. Le programme d'intégration des terres incultes au cycle

agricole consacre en outre 500 hectares à la culture de pois chiche, souligne le directeur des services agricoles, soutenant que la culture de légumes secs attire de plus en plus d'agriculteurs en raison, explique-t-il, du prix de vente avantageux atteignant les 8 500 DA le quintal, en plus de 2 600 DA attribués dans la cadre du programme de soutien à la production des légumes secs. La culture des lentilles a débuté dans la wilaya dans la commune de M'daourouch à l'initiative d'une société privée de Constantine qui a bénéficié d'un terrain pour l'installation d'une unité de production de

semences de légumes secs, céréales et fourrages, a indiqué le président de la chambre d'agriculture, Mohamed Yazid Hambli. L'objectif est de porter d'ici à 2017 à 3 000 ha la superficie de culture des lentilles qui présente l'avantage de fixer au sol l'azote de l'air par l'intermédiaire de bactéries présentes sur les racines augmentant la fertilité de la terre, note M. Hambli. La campagne de récolte des légumes secs a été lancée jeudi par le wali de Souk Ahras à la ferme-pilote Boumaâref Sebti, dans la commune de Taoura, rappelle-t-on.

Ali O./Agences

Commune de Batna

Mobilisation de 689 millions de dinars pour la réalisation de 28 projets

La commune de Batna a mobilisé un montant de 689 millions de dinars pour la réalisation de 28 projets, a-t-on appris du président de l'Assemblée populaire de la commune, Abdelkrim Marouk. Ce montant englobe des projets de réhabilitation d'axes routiers du chef-lieu de wilaya et d'autres de réalisation de routes pour lesquels une enveloppe financière estimée à 410 millions de dinars a été

allouée, a précisé l'édile. Il a également ajouté que 107 millions de dinars sont destinés à la réhabilitation de terrains de sports des quartiers Lambarkia, Zemala et An Nasr, mais aussi à la pose de gazon synthétique dans les stades de proximité des cités Bouaghal et Parc à fourrage. Ces projets, en cours de réalisation, vont être d'un apport bénéfique pour les habitants de la capitale des Aurès, a ajouté la

même source, révélant que deux salles de soins vont être construites à Zemala. L'élue a rappelé que le chef-lieu de la wilaya a bénéficié, au cours de ces quatre dernières années, de soixante projets liés aux travaux de réhabilitation de routes d'une valeur de trois milliards de dinars. M. Marouk a indiqué, au cours d'une conférence portant projets de développement retenus pour le chef-lieu de wilaya,

que le budget primaire de la commune de Batna pour l'exercice de l'année 2016 avait atteint 1,510 milliard de dinars, soit une baisse d'un total de 569,336 millions de dinars comparée au budget additionnel de l'année 2015. « Cette diminution ne va pas influencer sur le budget de la gestion de la commune », a-t-il dit, ajoutant que tous les projets enregistrés se déroulent dans de bonnes conditions. R.R.

Tissemsilt

Fin des travaux de maintenance de plus de 37 km de routes

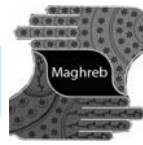
Les travaux de maintenance de plus de 37 km de routes nationales et de chemins de wilaya ont été achevés dernièrement à Tissemsilt, a-t-on appris du directeur des travaux publics (DTP). Intervenant à la 2^e session ordinaire de l'APW, Mohamed Derkaoui a indiqué que ces opérations ont ciblé 28 km de routes nationales et 3,9 km de chemins de wilaya. Des travaux de réfection de 13,4 km du tronçon de la route nationale (RN 14) entre les communes de Layoune et Theniet El Had ont été réceptionnés en 2016, en plus de 14,5

km de la RN 19 dans son tronçon reliant les communes de Lardjem et Tamlah, a-t-on ajouté. La même source a signalé également l'achèvement des travaux de maintenance de 7 km du CW 5 traversant les communes de Beni Chaib, Khemisti et Sidi Boutouchent, et du CW 6 sur une longueur de 2,3 km à Sidi Abed. La DTP a réceptionné, dernièrement, le projet de maintenance de deux ouvrages d'art sur la RN 14 à Youssoufia et la RN 19 à Tamlah. Selon le même responsable, une maintenance ordinaire est prévue pour plus

de 5 600 km de chemins de wilaya, signalant que le secteur des travaux publics de la wilaya est confronté à plusieurs entraves affectant les projets dont l'indisponibilité d'entreprises spécialisées et de bureaux d'études locaux dans le domaine des travaux publics, le manque de matériaux, dont le tuf, et l'insuffisance des budgets alloués pour l'exercice 2016. Les travaux de la 2^e session ordinaire de l'APW se poursuivront mardi par l'examen du dossier de l'énergie. L.O./APS

Naâma Un site électronique pour promouvoir le tourisme dans la wilaya

UN SITE électronique dédié à la promotion du tourisme dans la wilaya de Naâma vient d'être lancé par la direction locale du secteur de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat. Riche en données sur les potentialités touristiques existantes dans la région, ce site électronique, visant à faire la promotion de cette destination touristique et du produit touristique de Naâma, constitue une vitrine à même de permettre aux intéressés de prendre connaissance des atouts touristiques existants et des activités et manifestations organisées dans la région pour développer le secteur, ont indiqué les responsables du secteur. Mis à la disposition des navigateurs, ce site électronique, qui offre d'amples informations sur les sites, monuments et vestiges archéologiques et historiques, en plus des diverses potentialités touristiques, de nature saharienne, thermale et de montagne, sert aussi de guide, avec ses spots audiovisuels, étayés de témoignages de spécialistes sur les différents sites archéologiques que recèle la région. Ce support publicitaire et promotionnel, alimenté et actualisé par des techniciens du secteur du tourisme, présente aussi les divers programmes de développement du secteur ainsi que les offices de tourisme et agences de voyages de la wilaya, en plus de pages dédiées aux suggestions et propositions de ses visiteurs. R.R.



Au large de la Libye

L'UE renforce les missions de son opération navale Sophia

■ L'Union européenne (UE) a décidé lundi de prolonger d'un an le mandat de son opération navale Sophia au large de la Libye et de renforcer ses missions, élargies désormais à la formation des gardes-côtes libyens et à la surveillance de l'embargo sur la livraison des armes décrété en 2011.

Par Mondji G.

«Le 20 Juin 2016, le Conseil a prorogé jusqu'au 27 juillet 2017, le mandat de l'opération Eunafor Med Sophia», a annoncé le Conseil de l'UE dans un communiqué, alors que les ministres des Affaires étrangères des 28 Etats membres poursuivent leur réunion.

Le Conseil a également renforcé le mandat de l'opération étendue à «la formation des gardes-côtes libyens et de la marine, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes», a-t-il ajouté.

«Une Libye plus sûre et stable permettra de réduire les trafics illicites et contribuer ainsi aux efforts globaux pour contrer les réseaux de trafic et de traite humaine», a estimé l'UE, rappelant que l'extension du mandat de son opération navale intervient sur la base de la résolution 2292 du Conseil de sécurité des



Nations unies. Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé, le 14 juin, cette opération navale européenne patrouillant au large de la Libye à faire respecter l'embargo sur les armes imposé à ce pays, afin d'aider le gouvernement d'union libyen dans sa lutte

contre les terroristes. L'opération navale Sophia, mise sur pied il y a un an, qui avait pour mission initiale de contrer les passeurs qui incitent des milliers de migrants à tenter la traversée vers l'Europe, a été étendue sous requête de l'UE.

L'opération contribuera, ainsi, à l'échange d'information et à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes de la Libye à travers l'interception et l'inspection des navires à destination ou en provenance de la Libye qui sont

soupçonnés de transporter des armes et équipements militaires. «Cela permettra de limiter les flux d'armes à Daech et à d'autres groupes terroristes», a soutenu l'UE.

Disposant de cinq navires, trois hélicoptères et quatre avions, l'opération Sophia est actuellement cantonnée aux eaux internationales. Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour permettre à cette opération d'agir efficacement contre les trafiquants d'armes et les passeurs, jugent certains experts militaires européens. **M. G.**

Tunisie L'état d'urgence prolongé d'un mois

LA TUNISIE a annoncé lundi la prolongation pour un mois de l'état d'urgence en vigueur dans le pays depuis l'attentat-suicide qui a visé un bus de la garde présidentielle à Tunis en novembre. «Le président de la République Béji Caïd Essebsi a décidé lundi (...), après avoir consulté le Chef du gouvernement et le président de l'Assemblée des représentants du peuple, de proclamer de nouveau l'état d'urgence sur tout le territoire pour un mois à partir du 21 juin 2016», a indiqué la présidence dans un communiqué. Cette mesure d'exception permet notamment aux autorités d'interdire les grèves et les réunions «de nature à provoquer ou entretenir le désordre», de fermer provisoirement «salles de spectacle et débits de boissons» ainsi que de «prendre toute mesure pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature». Le président tunisien avait proclamé l'état d'urgence dans tout le pays et un couvre-feu dans le Grand Tunis le 24 novembre, dans la foulée de l'attentat revendiqué par l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (EI/Daech) contre un bus de la sécurité présidentielle, qui avait fait 12 morts. Si le couvre-feu a été rapidement levé, l'état d'urgence a été sans cesse renouvelé, la dernière fois en mars pour trois mois. La Tunisie a été frappée en 2015 par trois attentats. Outre l'attentat contre la garde présidentielle, 59 touristes et un policier ont été tués en mars dans une attaque au musée du Bardo et dans un attentat en juin sur une plage et dans un hôtel près de Sousse (est). **Mahi L.**

Réfugiés sahraouis

Un appel aux donateurs sera lancé le 12 juillet à Genève

La représentation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés en Algérie (Unhcr) compte lancer, le 12 juillet prochain, à Genève, un appel spécifique aux donateurs internationaux, afin qu'ils apportent leur contribution à destination des réfugiés sahraouis dont les besoins demeurent importants, selon le représentant onusien à Alger.

Cette annonce a été faite lundi en soirée à l'occasion de la «Journée mondiale du réfugié», pour laquelle un repas de rupture du jeûne a été donné au Palais de la Culture à Alger, en présence de réfugiés africains ainsi que des partenaires humanitaires, rehaussé par la présence la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem.

«Partager leurs besoins en termes d'aide et d'assistance humanitaires demeure un impératif pour les milliers de Sahraouis qui

vivent dans des conditions humanitaires déplorables», a déclaré à l'APS Hamdi Bukhari. «Un appel détaillant ces besoins sera lancé juste avant la réunion du 12 juillet prochain», a-t-il précisé.

«L'Algérie et son gouvernement s'intéressent aux réfugiés» et pour preuve «les autorités algériennes que je remercie vivement, leur assurent l'accès aux soins et à la scolarité des enfants», pour ne citer que ces deux points importants, a insisté le représentant onusien.

Pour la ministre de la Solidarité, il est tout à fait normal qu'un représentant du gouvernement algérien prenne part à la commémoration de la Journée mondiale du réfugié.

«Cela (ma présence) pour illustrer, s'il y a lieu, que notre Algérie est, par principe, solidaire avec tous les pays qui connaissent malheureusement des difficultés et notamment ses voisins», a-t-elle souligné.

Dans ce sens, «un programme est en préparation par les autorités pour apporter un mieux-être à l'ensemble des réfugiés», a affirmé M^{me} Meslem qui estime que la solution définitive serait de promouvoir la paix civile et surtout d'assurer l'essor économique de ces pays afin qu'ils puissent offrir le meilleur à leurs citoyens. Selon la représentation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, on retrouve sur le sol algérien pas moins de 40 000 Syriens, 4 000 Palestiniens, des centaines d'Africains et des milliers de Sahraouis installés depuis 40 ans et pris en charge.

Quant à la soirée de commémoration, l'Unhcr a tenu à faire profiter ses invités d'un programme culturel assez riche. De la musique, de la poésie ainsi que de la danse, tout un programme assuré par les membres du Ballet d'Alger qui par leur prestation ont ravi l'assistance. **Safa C.**

Après avoir suspendu «illégalement» l'activité de la mine d'or de Tasiast

Nouakchott accuse Kinross

Le gouvernement mauritanien s'est élevé, dimanche 20 juin, contre l'arrêt du travail dans la mine d'or de Tasiast (nord), par son exploitant canadien Kinross, une mesure, selon lui, «contraire à la loi» et injustifiée.

La société canadienne Kinross, qui exploite la mine de Tasiast, à 250 km au nord de Nouakchott, a annoncé samedi en avoir suspendu la production après l'interdiction de travailler imposée vendredi par le ministère mauritanien du travail aux expatriés n'ayant pas de «permis de travail valide».

Kinross a déclaré n'être plus en mesure, à cause de cette décision, d'assurer «la sécurité du travail et des travailleurs» et des installations, a affirmé à l'AFP son porte-parole, Raphaël Sourt.

«Fermeture provisoire»

«Les mesures unilatérales qu'entreprend la société [Kinross] sont contraires aux lois et règlements en vigueur et aucune fermeture provisoire de l'entreprise ne pourrait se justifier», a réagi dimanche le ministère de la Fonction publique et du Travail dans un communiqué publié par l'Agence mauritanienne d'information (AMI, officielle).

«L'administration de Kinross Tasiast endossera, subséquentement, l'entière responsabilité des conséquences qui découleraient de son action, aussi bien en ce qui concerne les travailleurs et leurs familles, l'Etat mauritanien que les actionnaires, qui ont fait confiance dans notre pays», indique le ministère. Une mission de l'inspection du travail à Tasiast a découvert des irrégularités

dans l'entreprise, dont l'expiration du permis de travail d'employés expatriés, selon les autorités mauritaniennes. Ses inspecteurs ont constaté «des manquements graves à la législation sociale», notamment concernant l'emploi des travailleurs étrangers, indique le communiqué.

«Ces violations ont été portées à la connaissance de la direction de Kinross Tasiast qui a été invitée à se conformer à la réglementation», ajoute le texte. La suspension de la production dans la mine de Tasiast est survenue une semaine après la fin d'une grève de dix-huit jours déclenchée par les employés qui réclamaient des avantages sociaux.

L. M.



Israël

L'armée admet avoir tué un jeune Palestinien

■ L'armée israélienne a admis hier avoir peut-être tué par erreur un adolescent et blessé plusieurs autres Palestiniens présents sur les lieux de jets de pierres et d'engins incendiaires en Cisjordanie occupée.

Par Ali O.

Mahmoud Badran, 15 ans, est mort et quatre autres Palestiniens ont été blessés aux premières heures de hier par des tirs de soldats israéliens déployés sur la route 443, point de tension constant, a indiqué l'agence palestinienne Wafa.

Les soldats israéliens ont ouvert le feu pour mettre fin à des jets de pierres et d'engins incendiaires sur des véhicules empruntant cette route près du village de Beit Sira en Cisjordanie, a dit l'armée israélienne. L'armée a rapporté dans un premier temps que les soldats avaient tiré sur les lanceurs de projectiles, pour protéger les automobilistes d'un «danger immédiat». Trois civils ont été blessés par les lancers, avait-elle dit.

Mais elle est revenue sur cette version dans la matinée. «Selon les premiers éléments de l'enquête, il semble que des personnes présentes sur les lieux et sans lien avec les incidents aient été touchées par erreur», a dit une porte-parole de l'armée à l'AFP.

Interrogée pour savoir si l'adolescent tué et les personnes blessées faisaient partie de ceux qui avaient été atteints par erreur, elle a répondu par l'affirmative.



P. H. > D. R.

L'armée a également fait état de deux arrestations.

La route 443 est le théâtre fréquent d'incidents. Les Israéliens utilisent cet axe important pour rallier Jérusalem de Tel-Aviv. La route, étroitement surveillée par Israël, coupe sur une douzaine de kilomètres par la Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis près d'un demi-siècle.

Des jeunes Palestiniens se

postent régulièrement dans les villages et localités palestiniennes en surplomb le long du parcours pour jeter des projectiles sur les voitures immatriculées en Israël qui passent en contrebas.

Le ministère palestinien de la Santé a indiqué qu'en plus du jeune tué, quatre Palestiniens avaient été blessés, dont trois sont dans un état grave.

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a dénoncé un «crime odieux». Il y a vu «une nouvelle preuve que le gouvernement Netanyahu est un gouvernement d'extrémistes qui chaque jour commet le pire terrorisme d'État contre le peuple palestinien». On ignore la raison de la

présence de Mahmoud Badran et des autres blessés. Pendant le mois de ramadan, les résidents palestiniens se réunissent volontiers pendant la nuit après avoir rompu le jeûne. Israël est régulièrement accusé d'usage excessif de la force par les défenseurs des droits de l'Homme et de la cause palestinienne. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu avait promis en septembre de faire «la guerre» aux lanceurs de pierres après la mort d'un Israélien dans un accident causé selon les autorités par des jets de pierres. Dans la nuit également, des soldats israéliens ont détruit la maison de la famille d'un Palestinien abattu début mars après avoir mené une attaque au

couteau le jour de la visite du vice-président américain Joe Biden en Israël, a indiqué l'armée israélienne. Bachar Masalha, 22 ans, avait tué un touriste américain de 29 ans et blessé plusieurs Israéliens le 8 mars dans un quartier touristique de Tel-Aviv. Les troupes israéliennes ont détruit l'appartement familial, au deuxième étage d'un immeuble de trois niveaux, dans le village de Haja, dans le nord de la Cisjordanie, a rapporté un correspondant de l'AFP. Les Territoires palestiniens, Jérusalem et Israël sont en proie à des violences qui ont coûté la vie à 209 Palestiniens, 32 Israéliens, deux Américains, un Erythréen et un Soudanais depuis le 1^{er} octobre, selon un décompte de l'AFP. La plupart des Palestiniens tués sont des auteurs ou auteurs présumés d'attaques, commises pour une grande part au couteau par des individus isolés, selon les autorités israéliennes. Des dizaines d'autres Palestiniens ont été tués lors de heurts. Pour tenter d'endiguer ces violences, le Premier ministre israélien a décidé d'accélérer les démolitions des maisons d'auteurs d'attaques, une mesure controversée jusqu'au sein de l'appareil sécuritaire israélien. Les détracteurs de cette mesure la dénoncent comme relevant du châtiment collectif affectant les familles qui se retrouvent à la rue, mais le gouvernement israélien défend l'effet dissuasif de ces démolitions sur ceux qui seraient tentés de passer à l'acte. **A. O.**



Points chauds

Virulence

Par Fouzia Mahmoudi

Si les États-Unis restent l'un des pays les plus détestés de la planète, certains de ses dirigeants semblent bien décidés à ne pas affronter cette réalité en face et préfèrent faire porter le poids de la haine qui est portée à l'Amérique sur d'autres épaules que les leurs. Le vice-président américain Joe Biden a ainsi dénoncé avec virulence cette semaine les propositions de politique étrangère du candidat républicain Donald Trump, jugeant qu'elles pourraient entraîner une résurgence de l'antiaméricanisme, en particulier en Amérique latine. «La prochaine administration peut continuer à renforcer la sécurité et la prospérité des peuples à travers les Amériques», a assuré Biden dans un discours qu'il doit prononcer devant le Center for New American Security et dont des extraits ont été diffusés dès lundi matin. «Mais si nous construisons des murs et ne respectons pas nos voisins les plus proches, nous allons rapidement voir les progrès disparaître et être remplacés par un retour de l'antiaméricanisme», ajoute-t-il, en référence au mur que le candidat conservateur a promis de construire à la frontière avec le Mexique. Ce discours s'inscrit dans une offensive concertée de la Maison-Blanche et de la candidate démocrate Hillary Clinton, visant à insister avec force sur les «dangers» d'une éventuelle présidence Trump. Dénonçant les propos «honteux» de l'homme d'affaires, l'ancienne secrétaire d'État a ainsi appelé, il y a une semaine, les responsables républicains à «tenir tête à leur candidat» et à dénoncer ses dérapages. «Les choix qui rendent notre région moins démocratique, moins prospère et moins sûre sont néfastes pour les intérêts américains», poursuit le vice-président dans son discours, sans citer directement Donald Trump. «Utiliser la politique de la peur et de l'intolérance – comme en proposant d'interdire aux musulmans d'entrer aux États-Unis ou en calomniant des communautés religieuses entières en les désignant comme complices du terrorisme – remet en cause le statut de l'Amérique comme plus grande démocratie de l'histoire», poursuit-il. À la suite de l'attentat d'Orlando, il y a moins de dix jours, qui a fait 49 morts, Donald Trump a ouvertement accusé la communauté musulmane de ne pas coopérer avec les forces de sécurité. Reste à savoir si ces sorties des démocrates n'auront toutefois pas l'effet inverse à celui recherché et ne pousseront pas encore plus d'Américains à se ranger derrière celui qui est, de leur point de vue, de plus en plus persécuté par les démocrates, mais également par une partie même des républicains. **F. M.**

Turquie

Ankara et Israël prêts à normaliser leurs relations diplomatiques

La Turquie et Israël devraient annoncer dimanche prochain leur décision de normaliser leurs relations diplomatiques, très tendues depuis l'assaut meurtrier en 2010 par des commandos israéliens d'un navire turc d'aide humanitaire affrété pour Ghaza en plein blocus, a annoncé hier le *Hurriyet*.

Citant des «sources haut placées» ayant requis l'anonymat, le quotidien indique qu'un responsable du ministère des Affaires étrangères turc et un envoyé spécial du Premier ministre israélien doivent se rencontrer dimanche – sans préciser où – pour annoncer la normalisation totale des relations. Celle-ci marquera la résolution d'une grave crise de six ans entre les deux puissances régionales après des tractations diplomatiques intensives.

Le quotidien israélien *Haaretz* a indiqué hier que c'est dans une capitale européenne que les négociateurs turcs et israéliens devaient se retrouver dimanche.

Interrogé par l'AFP, le ministre turc des Affaires étrangères n'a ni confirmé ni démenti une telle rencontre. Les relations diploma-

tiques n'avaient pas été rompues mais abaissées avec le retrait des ambassadeurs et le gel de la coopération militaire après l'assaut mené par des commandos israéliens contre le *Mavi Marmara*, un navire affrété par une association humanitaire turque, dans lequel dix Turcs pro-palestiniens avaient été tués.

Le ferry faisait partie d'une flottille internationale de six bateaux chargés d'aide humanitaire pour tenter de briser le blocus imposé par Israël à la bande de Ghaza.

Ankara avait posé trois conditions à une normalisation : des excuses publiques pour l'assaut, des indemnités financières pour les victimes et la levée du blocus imposé par Israël à Ghaza, contrôlé par le mouvement islamiste politico-militaire palestinien Hamas. Les deux premières ont été partiellement satisfaites.

Aux termes de l'accord de normalisation, Israël autorisera la construction d'un hôpital, d'une nouvelle centrale électrique et d'une usine de production d'eau potable à Ghaza, sous un blocus instauré en juin 2006, mais qui

avait été allégé après le tollé international provoqué par l'assaut de la flottille.

La Turquie enverra de l'aide à Ghaza mais via le port israélien d'Ashdod, et non pas directement, précise le *Hurriyet*. L'accord de normalisation entre la Turquie et Israël devrait être formalisé en juillet par les deux pays, et la réconciliation entérinée avant la fin juillet avec l'envoi d'ambassadeurs, ajoute le *Hurriyet*. Une normalisation avec Israël interviendrait alors que la Turquie vient d'envoyer des signaux montrant sa volonté de sortir de son isolement sur la scène internationale.

Vendredi, le nouveau Premier ministre Binali Yildirim a ainsi adressé des signes d'apaisement en direction de plusieurs pays voisins de la Turquie, mentionnant notamment Israël, la Russie ou l'Égypte.

«Il ne peut pas y avoir d'inimitié permanente entre ces pays qui bordent la Méditerranée (ou) la mer Noire», a déclaré M. Yildirim dans une interview publiée par le quotidien *Hürriyet*. **A. P.**



Musique andalouse et variété universelle

La fête de la musique s'invite à Dar Mustapha-Pacha

■ Un spectacle musical alliant les classiques de la musique algérienne, la musique andalouse et la variété universelle a été animé lundi soir, à Alger, par la chorale polyphonique «Naghm» et l'«Association des beaux-arts d'Alger».

Par Adéla S./APS

Organisé à l'occasion des célébrations de la fête de la musique, coïncidant avec le 21 juin de chaque année, ce récital s'est déroulé dans le patio de la fastueuse demeure ottomane Dar Mustapha-Pacha, dans la basse Casbah, qui abrite le Musée national de l'enluminure et de la calligraphie.

Devant un public nombreux, les chanteurs et musiciens de la chorale Nagham ont présenté un programme allant de l'andalou à la variété occidentale, en passant par des classiques de la musique algérienne avec la participation remarquée des ténors de la formation, Nabil Belghanem et Adel Brahim. Sous la direction de Kheireddine Khiar, la chorale a également gratifié son public de plusieurs mouachahat de la chanson arabe particulièrement appré-



ciés par l'auditoire. Lors de cette soirée, l'Association des beaux-arts d'Alger a présenté les élèves de sa classe d'initiation, dont l'âge varie entre 8 et 12 ans, qui se produisait pour la première fois devant un public en interprétant une série de Insirafat. Le choix de cette jeune classe est justifié

par une volonté de mettre en avant le «travail d'enseignement et de transmission» aux enfants et de «familieriser» ces derniers avec le contact du public, indique le président de l'Association des beaux-arts d'Alger, Mustapha Belkahla, également directeur du musée.



Ph. DR

palais représentent «un cadre idéal» pour les soirées du mois de ramadhan, plusieurs spectateurs ont exprimé le souhait de voir des lieux comme Dar Khedaoudj El Aarnia ou le palais des Raïs «ouverts et animés en soirée pendant le ramadhan et la saison estivale». Par ailleurs, Mustapha Belkahla a annoncé la tenue d'autres récitals dans ce palais, les 24 et 30 juin, en collaboration avec des associations activant dans La Casbah d'Alger.

A. S./APS

Un rendez-vous culturel et artistique «important»

Le Festival national de la musique et la chanson citadines ouvert

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a affirmé, dans la nuit de lundi au mardi à Annaba, que le Festival national de la musique et la chanson citadines est consacré comme un rendez-vous culturel et artistique important.

Le Festival national de la musique et la chanson citadines s'inscrit dans le cadre des objectifs visant la préservation du riche et diversifié patrimoine artistique dont recèle l'Algérie, a précisé le ministre, en marge de la cérémonie de clôture de ce festival, tenue au théâtre régional Azzedine-Medjoubi.

Il a, dans ce sens, rappelé que la dernière révision constitutionnelle a consacré la culture en Algérie, la considérant un droit

fondamental pour les citoyens, à l'instar du droit à la santé ou à l'éducation, soutenant que cette consécration exige la promotion de l'acte culturel à travers une production qualitative devant constituer «la valeur ajoutée» attendue dans la promotion de la société.

M. Mihoubi a salué la percée du Festival national de la musique et la chanson citadines d'Annaba, qui a su, a-t-il poursuivi, fidéliser à travers ses onze éditions un public nombreux avide des rendez-vous culturels prestigieux.

La soirée de clôture de la 11^e édition du Festival national de la musique et chanson citadines a été marquée par une interpréta-

tion distinguée de la nouba du malouf annabi, avec l'artiste de la Coquette Yacine Achouri.

La première partie de cette soirée a été assurée par des madihs authentiques de la ville d'Annaba, suivis d'un cocktail de chansons malouf, «Ouahd Leghzal Rit Lyoum» et «Ras Al Hamra» notamment.

La vedette de la chanson soufie Abdallah Menai, invité d'honneur de cette édition, a pris le relais et a subjugué avec un bouquet de ses plus belles chansons, «Beniyet Al Arjoun» et «Jari Ya Hamouda» entre autres.

La soirée a été l'occasion pour rendre hommage aux artistes accordéonistes de la ville d'Annaba, Ai Behayri et Ali Boussakaya.

La 11^e édition du Festival national de la musique et chanson citadines, organisée du 14 au 20 juin en cours, a vu la participation de 40 artistes de la chanson malouf, chaâbi et hawzi, venus de 8 wilayas.

Kamel L.

Skikda

Vibrant hommage à plusieurs figures de l'art algérien

Un hommage appuyé a été rendu à plusieurs figures de l'art algérien au riche parcours antistatique ayant marqué de leurs empreintes la scène musicale lors d'une soirée artistique organisée, dimanche, au palais de la Culture et des Arts de la ville de Skikda.

Initié par la direction locale de la culture et le palais de la culture de Skikda, en coordination avec l'Institut français d'Annaba, cette soirée a permis d'honorer une constellation d'artistes, en particulier l'enfant de La Casbah d'Alger, le chanteur Lili (Elie) Boniche, une icône de la chanson franco-arabe, un genre musical associé à son propre nom depuis les années cinquante du siècle dernier, avec notamment ces célèbres chansons «Ana Fi El-Houb» et «Ana El-Warqua». Un hommage a été également rendu à la mémoire des artistes El-Hadj Mohamed El-Anka et Cheikh El-Hasnaoui et

bien d'autres, dans une ambiance toute en convivialité. Au cours de cette soirée, la troupe Casbah Groove a gratifié avec maestria les présents avec un cocktail musical andalou, entremêlé de musique occidentale, livrant une fusion de haute facture mettant en valeur le patrimoine musical algérien dans toute sa diversité. En chœur, le public a repris, avec la troupe, des morceaux inoubliables des chansons de Lili Boniche, Cheikh Mohammed El-Anka et de Cheikh Hasnaoui, entonnant notamment «Ana el-warqua», «Ma bquache lastiatar fi bladna», «Nedjoum lil», «Ana lamemhoun» et «Lmaknine ezzine» dans un moment de pur bonheur. Le public a apprécié cette soirée, considérée par certains spectateurs approchés par l'APS, comme étant «la meilleure depuis le début des soirées de ce mois de ramadhan».

Racim C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger-Centre)
Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Omar Regane.

Galerie d'art Aicha-Haddad (84, rue Didouche Mourad, Alger)
Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Imène Kaci-Moussa, intitulée «Challenge».

Maison de la culture Ould Abderrahmane-Kaki (Mostaganem) :

Jusqu'à la fin du mois de juillet : Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juin : Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes, Alger)

Jusqu'au 30 juillet : Spectacles du cirque Il Florelegio. Horaires : Du dimanche au jeudi, à 18h30, vendredi et samedi à 15h et à 18h30.

Au programme des soirées de Dar Abdeltif durant le ramadhan Du 9 juin au 1^{er} juillet à partir de 22h30

Jeudi 23/06 : Lila Borsali
Vendredi 24/06 : Djafar Ait Menguellet
Jeudi 30/06 : Imzad
Vendredi 01/07 : Lemma Becharia

Festival Open film à New York

Le film «Malika et la sorcière» primé

LE COURT métrage d'animation «Malika et la sorcière», un des six contes formant la collection «Tales of Africa» a remporté le «Prix Contry Best award» au Festival international Open Film (Ioff) de New York (Etats-Unis), indique son producteur.

Coproduit par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) et Dynamic Art Vision, ce film réalisé par le burkinabé Nabalom Boureima fait partie des six contes africains formant le long métrage d'animation «Tales of Africa, Papa Nzenu contre l'Afrique».

Présenté en avant-première en mai dernier à Alger, «Tales of Africa» est une collection de films d'animation consacrée à la culture et à la sagesse des peuples d'Afrique.

Six courts métrages d'une moyenne de 13 mn chacun ont constitué la première partie de cette collection de films d'animation mettant en valeur, dans une première partie, les contes du terroir de l'Afrique de l'Ouest.

Quelque 4 000 films issus d'une centaine de pays ont participé à ce festival encadré par un jury composé de... 338 membres.

R C

Coup-franc direct

Des interférences indécentes !

Par Mahfoud M.

On croit savoir que le membre du staff technique de l'EN, Yazid Mansouri, fait tout pour conduire le président de la FAF, duquel il est proche, à gracier le nouveau sociétaire du Havre AC et joueur de l'EN Olympique, Zineddine Ferhat. En agissant de la sorte, Mansouri pense qu'il rendra service aux Olympiques qui s'apprêtent à disputer les JO de Rio. Il ne sait pas que cela relève d'un comportement vraiment indécent qui va à l'encontre des intérêts de la sélection nationale olympique. Comment gracier un élément qui a manqué de respect au sélectionneur national et à ses coéquipiers en agissant de la sorte ? Il faut savoir que Ferhat est un récidiviste, que ce n'est pas la première fois qu'il s'accroche avec son coach, ce qui aggrave encore son cas. Comment réagiront ses coéquipiers en apprenant que, malgré tout ce qu'il a fait, sa sanction a été annulée comme si de rien n'était ? Il est clair qu'ils verront cela d'un mauvais œil, d'autant plus que les autres joueurs ont montré une discipline exemplaire. Heureusement que le patron de la FAF n'a pas pris en considération le vœu de Mansouri qui devra servir d'exemple aux autres joueurs qui viendraient à manquer de respect au sélectionneur national. **M. M.**

JO-2016 (préparation) 13 athlètes algériens peaufinent leur préparation aux USA



LES ATHLÈTES

algériens de boxe, de lutte, d'escrime et de gymnastique, qualifiés pour les jeux Olympiques de Rio (5-21 août 2016), effectueront un long stage aux Etats-Unis pour préparer les joutes olympiques, a-t-on appris auprès du Comité olympique

et sportif algérien (COA). Le regroupement concerne les boxeurs Mohamed Flissi (52 kg), Réda Benbaâziz (60 kg), Zoheir Keddache (69 kg), Chouaib Bouloudinats (91 kg), Abdelhafid Benchabla (81 kg), Abdelkader Chadi (64 kg) et Lyes Abbadi (75 kg), les deux escrimeurs Victor Hamid Sintès (fleuret masculin) et Anissa Khelfaoui (fleuret féminin), les lutteurs de la gréco-romaine, Tarek Aziz Benaïssa (66 kg), Adem Boudjemline (85 kg) et Hamza Haloui (98 kg) ainsi que la gymnaste Farah Boufadene. «Ce stage s'inscrit dans le cadre d'une convention entre le COA et son homologue des USA. Les stages auront lieu au centre sportif de Colorado Springs (Etat du Colorado) pour les uns et celui de Columbus (Etat de l'Ohio) pour les autres. Il concerne les fédérations qui ont émis le vœu d'en bénéficier», a déclaré Amar Brahmia, président de la commission de préparation olympique au sein du COA. A l'exception de la gymnaste Boufadene qui sera encadrée sur place par l'entraîneur américain Tom Foster, un des plus respectueux coaches dans le monde et dont les compétences ne sont plus à présenter, les autres athlètes seront accompagnés par leurs staffs, précise la même source. «C'est Boufadene qui partira en premier, puisqu'elle s'envolera vers les USA le 24 juin avant de rejoindre Rio le 24 juillet, alors que les boxeurs partiront le 10 juillet pour un stage de 20 jours. Les autres athlètes suivront», a ajouté Brahmia. Le représentant du COA a tenu à préciser que la mission de l'instance olympique algérienne consistait à assurer la participation algérienne à ces jeux et veiller à ce que les athlètes algériens et leurs accompagnateurs soient mis dans de bonnes conditions de préparation.

Natation synchronisée

La sélection nationale en regroupement

LA SÉLECTION algérienne de natation synchronisée, composée de 14 jeunes filles, effectuée depuis samedi un stage de préparation à la piscine du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), qui se poursuivra jusqu'à début juillet en vue des importantes échéances à venir, a indiqué la Fédération algérienne de natation (FAN). Ces jeunes internationales, âgées entre 14 et 16 ans, commenceront par disputer le Championnat national de natation, prévu du 14 au 20 juillet à la piscine du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf, où elles prendront part aussi bien aux épreuves individuelles qu'en double.

«Les athlètes seront libérées pour célébrer la fête de l'Aïd avec

leurs familles, mais elles reprendront le travail juste après, en effectuant un 2^e stage au Centre de regroupement de Souidania qui se poursuivra jusqu'au jour de la compétition», a encore détaillé la même source. Outre le Championnat national, la sélection algérienne de natation synchronisée prépare le Championnat méditerranéen de 2018 et les Jeux méditerranéens de 2021. «Entre septembre et octobre 2016, l'équipe nationale disputera un autre championnat, en Afrique du Sud, et juste avant cela elle ira se préparer en Tunisie», selon la même source. La natation synchronisée est une discipline sportive peu répandue en Algérie. Il n'existe que deux clubs actuellement, à Alger et Chlef.

Ligue des champions d'Afrique Quel sort pour l'ESS ?

■ D'aucuns se demandent quel sera le sort du seul représentant algérien toujours en course en Ligue des champions d'Afrique, à savoir, l'Entente de Sétif, après les événements malheureux qui ont émaillé sa rencontre lors de la première journée face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns et qui ont contraint l'arbitre de la rencontre à arrêter la partie, alors que l'équipe était défaite 2 à 0.

Par Mahfoud M.

Il faut savoir, en effet, qu'il y a eu des regrettables scènes de violence, avec des jets de projectiles et des fumigènes et même un envahissement du terrain par un groupe de supporters mécontents de la tournure qu'a pris le match et la défaite des leurs. Il faut savoir que ces troubles n'ont pas été sans conséquence, puisqu'on a enregistré cinq blessés légers du côté de la Sûreté nationale de la wilaya de Sétif, ainsi que cinq supporters qui ont été atteints par toutes sortes de projectiles. De son côté, le chargé de la communication auprès du Centre hospitalo-universitaire de Mohammed-Saadna-Abdenour de Sétif, a fait état de l'admission d'une vingtaine d'agents de police et d'une soixantaine de supporters qui ont reçu les premiers soins, précisant que parmi les cas admis, aucun état grave n'a été signalé. Des suspects ont été arrêtés puis relâchés, mais leurs dossiers ont été transférés aux instances judiciaires compétentes afin de prendre les procédures nécessaires. On craint le pire pour l'équipe surtout que le referee a soumis son rapport aux autorités concernées de la CAF. En effet, on pense que des sanctions seront prises à l'encontre de l'équipe et qui pourraient aller



Les Sétifiens dans de sales draps

PH. S. D. R.

jusqu'à la priver de son public durant les journées restantes de la compétition continentale, vu qu'il s'agit de faits graves. Le responsable sétifien, Rachid Djarroudi, en est conscient, expliquant que conformément aux lois en vigueur de la CAF, la «sanction maximale possible dont fera l'objet le club, est de le priver de ses supporters pour le reste de la compétition, outre les amendes financières». Djarroudi a avoué qu'il est peu probable que sa for-

mation soit complètement exclue de cette compétition. Il prédit que la sanction ne «dépassera pas un huis clos de 2 à 3 matchs, avec une amende financière», appelant, à l'occasion, les supporters du club d'éviter de tels comportements qui affectent la réputation du club phare des Hauts-Plateaux et du football algérien. La leçon doit être donc retenue par ces fans écerclés qui ne réfléchissent pas aux conséquences de leurs actes. **M. M.**

CS Constantine

Le Franco-Algérien Amir Bourekab engagé

Le milieu offensif franco-algérien, Amir Bourekab, s'est engagé dimanche soir pour deux saisons avec le CS Constantine (Ligue 1 algérienne de football), a appris l'APS lundi auprès de la direction du club de l'est. Formé au Paris SG (France), Bourekab (19 ans) rejoint ainsi les autres

nouvelles recrues estivales : Karim Baiteche et Mohamed Amine Aoudia de l'USM Alger ainsi que le défenseur du RC Arbaâ Nacereddine Zaâlani. Par ailleurs, les deux joueurs de l'ES Sétif, El Hadi Belameiri et Taoufik Zerara, auraient donné leur accord à la direction du CSC qui

vient d'enregistrer le retour de l'ancien dirigeant Mohamed Boulahbib. Le CS Constantine, huitième de la Ligue 1 Mobilis lors de la saison 2015-2016, sera toujours entraîné la saison prochaine par le Franco-Portugais Didier Gomes da Rosa.

MC Oran

Henkouche ne sera pas enrôlé

La direction du MC Oran a finalement écarté la piste de l'entraîneur Mohamed Henkouche alors qu'elle était sur le point de finaliser avec lui, a-t-on appris auprès de ce club de Ligue 1 algérienne de football. Henkouche avait pourtant tout conclu ou presque avec le président du MCO, Ahmed Belhadj, le week-end. Il était prévu qu'il

signe son contrat dimanche soir avant que les dirigeants oranais ne se rétractent et abandonnent sa piste. Selon une source dans le club, l'arrivée de l'ancien sélectionneur national n'a pas fait l'unanimité parmi les membres du conseil d'administration de la formation de la capitale de l'ouest algérien, obligeant Belhadj à renoncer à l'en-

gagement de ce technicien. Cela se passe au moment où le MCO s'apprête à clôturer son opération de recrutement après l'arrivée de 9 nouveaux joueurs : Heriat, Hichem Cherif (USM Blida), Sebbah, Bentiba, Boudoumi (ASM Oran) Gafaiti (équipe B de Norwich City, Angleterre), Ferrahi (JS Kabylie), Aguid et Benali (MO Béjaia).

Eliminatoires CAN-2017 (U17)

Les Verts débutent leur dernier stage

LA SÉLECTION algérienne des moins de 17 ans (U17) a débuté hier, au Centre technique de Sidi Moussa, son dernier stage précédant la double confrontation contre la Libye en éliminatoires de la Coupe d'Afrique de la catégorie (CAN-2017). Sous la houlette de l'entraîneur Saber Bensmain, les jeunes des Verts avaient effectué un regroupement d'une semaine du 10 au 16 juin, durant lequel ils sont passés à la vitesse supérieure dans la préparation des deux matchs face aux Libyens prévus les 25 et 29 juin au stade Omar-

Hamadi pour le compte du premier tour des qualifications africaines. La Fédération libyenne avait accepté de jouer les deux matchs à Alger en raison de la situation sécuritaire difficile régnant dans son pays. Les protégés de Bensmain ont participé, du 28 mai au 4 juin, au tournoi de l'Union nord africaine de football (UNAF) de la catégorie au Maroc, et au cours duquel ils ont fait trois matchs nuls face au Burkina Faso (0-0), au Maroc (2-2) et à la Tunisie (1-1).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

El Oued

Un terroriste recherché arrêté

UN TERRORISTE recherché a été arrêté lundi par un détachement de l'Armée nationale populaire à El Oued, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a arrêté, le 20 juin 2016, un terroriste recherché à El Oued», précise la même source. «Dans la même wilaya et dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, un détachement combiné a appréhendé quatre narcotrafiquants recherchés et saisi un véhicule touristique et un autre utilitaire, tandis que des éléments des gardes-frontières de Maghnia, wilaya de Tlemcen, ont saisi une quantité de 98 kilogrammes de kif traité», ajoute le MDN. «A Tamanrasset et In Guezzam, des détachements de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie ont saisi, lors de différentes opérations, deux camions et deux véhicules tout-terrain chargés de 82,2 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande», conclut le communiqué.

Jamil T.

Célèbre romancière française Décès de Benoîte Groult

LA ROMANCIÈRE française et figure du féminisme Benoîte Groult, 96 ans, auteure d'«Ainsi soit-elle», est morte dans la nuit de lundi à mardi, a rapporté l'AFP. Professeur de lettres puis journaliste, Benoîte Groult était venue à l'écriture à la quarantaine et, après avoir fait ses gammes avec sa sœur Flora («Le Journal à quatre mains», «Le Féminin pluriel», et «Il était deux fois»), elle avait signé seule en 1972 un premier roman, «La part des choses». Trois ans plus tard, à 55 ans, Benoîte Groult avait publié «Ainsi soit-elle», un essai virulent sur la condition imposée aux femmes. Ce livre-manifeste était devenu un éclatant succès de librairie avec un million d'exemplaires vendus et de multiples traductions. En 1984, elle est chargée par Yvette Roudy, la ministre socialiste des Droits de la femme, de présider la Commission de terminologie pour la féminisation

des noms, et se heurte à l'opposition de l'Académie française qui la traite de «précieuse ridicule». D'une plume alerte, mordante, elle écrit ensuite plusieurs romans dont «Les trois-quarts du temps» (1983), récit attrayant dénonçant la phallocratie, puis «Les vaisseaux du cœur» (1988), une histoire d'amour qui sera un autre succès de librairie. En 2006, avec «La touche étoile», elle s'attaque à un autre tabou, la vieillesse et la mort librement consentie. Pour elle, «le refus de la naissance choisie et de la mort choisie, c'est la même idéologie contre la liberté». En 2008, elle publie son autobiographie, intitulée «Mon évasion» où elle confie qu'avec le recul, elle a «l'impression d'avoir vécu une interminable course d'obstacles». En 2013, elle publie une biographie de la révolutionnaire française Olympe de Gouges, pionnière du féminisme français.

Hania F.

Mobilis soutient la campagne de sensibilisation

Les dangers de l'Internet sur les enfants dans le viseur

L'OPÉRATEUR public de téléphonie mobile, Mobilis, soutient la campagne de sensibilisation contre les dangers de l'Internet sur les enfants, lancée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, en partenariat avec l'Unicef Algérie, a indiqué hier un communiqué de cet opérateur. La campagne se déroule aussi avec la collaboration des ministères de la Justice, de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, des Affaires religieuses et Waqfs, ainsi que de la Gendarmerie nationale et la direction générale de la Sûreté nationale. Mobilis a misé sur la sensibilisation à travers les différentes actions qui seront lancées tout au long de l'année afin de «renforcer cette campagne et marquer son intérêt pour la protection des enfants contre les contenus préjudiciables de l'Internet et de son utilisation sans surveillance». Mobilis rappelle, à ce titre, avoir récemment

lancé sur son réseau une campagne de sensibilisation par SMS, intitulée «Mobilisons-nous pour protéger nos enfants des dangers de l'Internet. Le contrôle est l'affaire de tous». A travers cette initiative, Mobilis «se mobilise et appelle à la vigilance contre les risques de l'Internet sur les enfants et les adolescents qui sont leurs premières victimes».

Yanis G.

Dégradation de biens d'autrui à Béjaïa

Huit individus écroués

UNE BANDE de voyous a été appréhendée par les éléments de la police judiciaire de la 1^{re} sûreté urbaine de Béjaïa après une intervention donnant suite à un appel sur le numéro vert 15-48. «La bande est composée de huit individus âgés entre 22 et 43 ans, tous résidant dans la ville de Béjaïa», précise un communiqué de la sûreté de wilaya. Les huit voyous ont fait subir des dégradations à plusieurs véhicules de particuliers suite à une altercation au niveau de la rue Ahmed-Ougana. Les

services de sécurité qui sont intervenus rapidement ont réussi à maîtriser la situation et arrêter les mis en cause, suite aux plaintes déposées par des riverains. Les mis en cause ont été présentés devant le parquet pour «constitution d'une association de malfaiteurs, dégradation volontaire de biens d'autrui, port d'armes blanches, atteinte à la quiétude des habitants, atteinte aux mœurs, etc.», selon la même source. Ils ont été écroués.

H.C.

Brexit les Britanniques sont divisés



LOWIS

Djalou@hotmail.com

«Metzouedj fi ôtla» de Senouci au TNA

Théâtre, version pur bonheur

■ La salle à demi-pleine du TNA était par contre emplie comme un œuf dans le registre du plaisir ressenti par le public venu assister à Metzouedj fi ôtla, monologue signé Mourad Senouci et magistralement interprété par Samir Bouanani.

Par Nadjib Stambouli

A pièce d'exception, on décline une attitude d'exception, puisque pour la première fois sous cette plume n'est pas présentée une générale, mais un spectacle bien rodé. Et là réside justement cette exception, pour laquelle le mot «historique» n'est nullement usurpé, à savoir dans sa diffusion et sa présence sur les planches, ici et à l'étranger, depuis non pas des mois mais... dix années. Pour un succès commercial, il n'y a décidément pas matière au moindre doute ! Cette longévité était en soi une raison assez forte pour interpellier notre regard de critique, mis en jachère depuis longtemps. Et encore une fois, nous avons confirmé que le meilleur critique, celui qui dans les faits porte aux nues ou au contraire enterre un spectacle en le boudant, est le public, qui a porté à bout de bras «Metzouedj fi ôtla» en l'entourant de sa chaleureuse présence dans les salles. Le canevas de la pièce repose sur le plaisir éprouvé par un homme à l'absence de sa femme, qui ainsi le libère d'un compagnonnage quotidien stressant et oppressant. Evoluant dans un décor, plutôt un accessoire, réduit à sa plus simple expression, celle d'une chaise et sous un jeu de lumière fructifié de manière judicieuse,



Bouanani injecte dans son personnage toute la palette d'un comédien pétri de talent. Son aisance sur scène, son occupation de l'espace, ses mimiques, ses couleurs vocales, ses expressions du corps et du visage, en somme tout l'éventail de l'actorat, sont rendues avec un art et un savoir-faire qui ne sont pas sans rappeler les bêtes de scène et partageurs d'humour qu'étaient les Rouiched, Medjoubi ou encore Sirat, mais dans un style de jeu bien à lui. Le texte de Mourad Senouci, d'une admirable finesse, est saupoudré de touches comiques et de morceaux de danse et chants accueillis avec joie et bonheur par un public ravi par la prestation du comédien. Les plus exigeants des observateurs de la chose théâtrale, dont bon

nombre ont déserté ces lieux de vie qui leur ont procuré tant de satisfactions par le passé, ne peuvent que remercier «Metzouedj fi ôtla» de les avoir réconciliés avec un théâtre d'excellent niveau, qui ne sacrifie pas l'exigence de qualité au profit du spectacle populaire, mais procède à une harmonieuse alliance entre ces deux volets. Quelques remarques amicales enfin, relatives à la gestion de spectacle, sur la vente des billets non pas en journée ou durant toute la semaine, mais uniquement avant le spectacle, ce qui est un non-sens, et surtout la présence d'enfants en bas âge qui par leurs pleurs dérangent le public et déconcentrent le comédien sur scène. En ce cas, il est clair que la faute incombe moins aux tarés(es) qui confondent salle de spectacles et garderie d'enfants, qu'à l'équipe qui admet ces écarts au smig de respect de l'art. Cette équipe d'accueil au demeurant fort sympathique a promis toutefois que cela ne se reproduira plus. Mais revenons à «Metzouedj...», un one man show à voir et à revoir sans aucun risque de regret, mais avec promesse ferme de passer une agréable soirée. Le public d'ailleurs ne s'y est pas trompé, qui le suit depuis dix années... N. S.